

À : Comité des finances et de l'audit (le Comité)

De : Jennifer Smith, Directrice, Audit interne

Date de la réunion : Le 25 février 2022

Objet : Plan d'audit interne 2022-2023

INTERNE
Mesure requise : Approbation
Sujet

Le plan d'audit interne 2022-2023 (ci-après, le « plan ») est présenté afin d'obtenir des commentaires et d'être approuvé conformément aux responsabilités de surveillance qui sont décrites dans le mandat du comité.

Éléments à prendre en considération

Le présent plan est le résultat d'un exercice axé sur les risques comprenant des discussions avec l'équipe de la haute direction du CRDI et un examen des principaux documents, comme la *Stratégie 2030*, le profil de risque organisationnel de novembre 2020 et l'ébauche du document *Priorités*, et des éléments à prendre en considération en matière de domaines de risques émergents. Le tableau suivant présente les activités prévues en 2021-2022 et 2022-2023 aux fins de discussion et d'approbation :

Missions	Date du rapport	Coûts*	Estimation des coûts	
		2021-2022	2022-2023	Total des missions
Activités déjà approuvées:				
Audit de la cybersécurité	Juin 2022	60 000 \$	-	60 000 \$
Examen de l'éthique	Juin 2022	27 000 \$	6 000 \$	33 000 \$
Audit de la gestion des partenariats avec un bailleur de fonds	Juin 2023	-	55 000 \$	55 000 \$
Nouvelles activités à approuver :				
SGRH – Mission de conseil en conception de processus	Juin 2022	20 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Audit de suivi des projets de recherche	Novembre 2022	-	30 000 \$	30 000 \$

Missions	Date du rapport	Coûts*	Estimation des coûts	
		2021-2022	2022-2023	Total des missions
Systèmes d'administration des finances et des subventions – Audit des contrôles généraux des technologies de l'information (CGTI)	Février 2023	-	65 000 \$	65 000 \$
SGRH – Évaluation de la conception des CGTI	Février 2023	-	40 000 \$	40 000 \$
Élaboration de rapports :				
Charte d'audit interne	Juin 2022	-	-	-
Recommandations en suspens – Mise à jour	Novembre 2022	-	-	-
Rapport d'activités 2022-2023	Février 2023	-	-	-
Rapport complet 2020-2023	Juin 2023	-	-	-
Plan d'audit interne 2023-2024	Juin 2023	-	-	-
Coût estimatif total des services professionnels		107 000 \$	206 000 \$	313 000 \$
Prévisions budgétaires 2022-2023 pour les services professionnels d'audit interne		S. O.	215 000 \$	S. O.
Fonds excédentaires (flexibilité)		S. O.	(9 000 \$)	S. O.

* Les coûts prévus en 2021-2022 correspondent aux dépenses réelles en date du 31 décembre 2021 auxquelles est ajouté le coût estimatif jusqu'à la fin de l'année.

Pour la deuxième année consécutive, l'audit interne a créé un plan pour une seule année. Cette approche a été adoptée pour la première fois l'année dernière et continue d'être applicable afin de mieux aligner les activités d'audit interne sur les besoins et les risques en constante évolution de l'entreprise. Le plan prévoit du temps pour mener le processus de passation de marchés concurrentiels afin d'établir le prochain accord de cosourçage d'audit interne. En outre, l'audit interne évaluera régulièrement le plan et fera preuve de souplesse pour répondre aux risques émergents et aux demandes ad hoc, le cas échéant. Si le plan nécessite des révisions importantes tout au long de l'année, il sera soumis de nouveau à l'approbation du comité des finances et de l'audit. On trouvera ci-après des détails sur chacune des activités.

Descriptions des missions – Activités précédemment approuvées

Audit de la cybersécurité

Compte tenu du contexte dans lequel le CRDI travaille, notamment en réaction à la pandémie mondiale de COVID-19, notre exposition aux menaces à la cybersécurité s'est accrue. En

conséquence, des renseignements essentiels au fonctionnement du Centre peuvent être compromis, perdus ou rendus inaccessibles. La cybersécurité reste un risque majeur pour le Centre.

Les objectifs de cette mission sont d'évaluer l'adéquation du cadre de cybersécurité du CRDI pour déterminer, protéger, détecter, répondre et récupérer d'une attaque de cybersécurité; et, de confirmer que la direction a établi un plan d'action approprié pour remédier aux lacunes déterminées dans le rapport, résultant de l'incident de cybersécurité en 2020.

Cette mission a été approuvée dans le cadre du Plan d'audit interne 2021-2022 et devait à l'origine faire l'objet d'un rapport au comité en mars 2022; toutefois, le calendrier a été prolongé de quelques semaines, car la collecte des renseignements requis prend plus de temps que prévu. Le rapport de cette mission sera maintenant présenté lors de la réunion du comité de juin 2022.

Examen de l'éthique

L'établissement de structures de gouvernance, la définition claire des valeurs, la promotion de l'honnêteté et de la transparence dans toutes les activités d'une organisation, et le fait de prendre la responsabilité des actions qui soutiennent la prise de décision constituent tous des éléments essentiels pour promouvoir un environnement éthique.

L'examen de l'éthique fournira l'assurance que l'ensemble du programme et des activités, des mécanismes et des pratiques du Centre en matière d'éthique sont adéquats et mis en œuvre efficacement, en se concentrant spécifiquement sur l'évaluation du cadre de contrôle de gestion en place pour favoriser un milieu de travail éthique. La conception, la mise en œuvre (diffusion et disponibilité) et le suivi du cadre de contrôle seront évalués au moyen d'un examen des politiques et des procédures du champ d'application (la délimitation du champ d'application a été effectuée avec soin et n'inclut pas les domaines faisant l'objet d'un examen par la direction, comme l'initiative en cours Modernisation de la culture et des valeurs).

Cet examen répond également à une recommandation de l'évaluation externe de l'assurance qualité de la fonction d'audit interne de 2020.

Cette mission a été approuvée dans le cadre du Plan d'audit interne 2021-2022. Il est en bonne voie et fera l'objet d'un rapport lors de la réunion du comité de juin 2022 (tel que défini dans le Plan d'audit interne 2021-2022).

Audit de la gestion des partenariats avec un bailleur de fonds

Étant donné l'importance du processus des partenariats avec un bailleur de fonds pour la réalisation de la nouvelle stratégie et des objectifs du partenariat, l'audit interne recommande que l'efficacité et l'efficience du cadre des partenariats avec des bailleurs de fonds soient évaluées. Cet audit examinera la gouvernance, les risques et les contrôles du processus de bout en bout dans le cadre d'un partenariat avec un bailleur de fonds, y compris possiblement la détermination, la gestion des filières de projet, la planification, les négociations, la signature des contrats, le suivi et la gestion des partenariats.

La gestion des accords avec les bailleurs de fonds a déjà été vérifiée dans le cadre de l'examen

spécial du BVG de 2016. Le BVG a noté que le CRDI n'avait pas d'approche systématique pour déterminer, évaluer et atténuer les risques associés aux partenariats de financement parallèle avec des organisations du secteur privé et des bailleurs de fonds émergents du Sud (y compris le risque d'atteinte à la réputation). Bien que la direction ait depuis lors mis en place des contrôles supplémentaires pour traiter ce domaine de risque, l'audit interne n'a pas encore évalué ces nouveaux contrôles.

Soutenant directement le troisième objectif de la *Stratégie 2030* (mobiliser des alliances porteuses d'impact), cette mission a été approuvée dans le cadre du Plan d'audit interne 2021-2022 et devait commencer en février 2022. Cependant, l'audit interne propose de retarder le début de cette mission de quelques mois afin de le faire coïncider avec les nouvelles missions présentés ci-dessous.

Descriptions des missions – Nouvelles activités pour approbation

SGRH – Mission de conseil en conception de processus

Le CRDI met en place un système de gestion des ressources humaines (SGRH). La première phase de la mise en œuvre se concentrera sur le module de base de la paie, qui comprendra principalement les procédés de gestion de la paie et des congés. La mise en service de ce module est prévue pour la fin mai 2022 et la direction met à jour les procédés, à la fois dans un esprit d'amélioration continue et pour s'aligner sur le système et en tirer parti, le cas échéant.

Étant donné le risque financier et de réputation relatif à la paie, cette mission se concentrera sur l'évaluation de la conception du contrôle clé des procédés relatifs à la paie de base, comme prévu dans le nouveau SGRH, avant la mise en service de ce système.

L'audit interne travaillera avec l'équipe de mise en œuvre du SGRH afin de fournir des conseils opportuns pour aider à renforcer la conception des contrôles, à l'appui des objectifs de la mission. En se concentrant sur le calendrier approprié de ce travail, l'audit interne a commencé la phase de planification de cette mission, comme l'a recommandé le président du comité.

L'audit interne ne concevra pas, ne mettra pas en œuvre ou n'exécutera pas directement les tâches, les procédés ou les contrôles du projet. Ainsi, l'audit interne restera indépendante et objective tout au long de la mission et n'influera pas sur les travaux futurs.

Audit de suivi des projets de recherche

Le CRDI dispose de procédés rigoureux pour assurer que les bénéficiaires rendent des comptes. Le suivi des projets de recherche est un mécanisme par lequel le CRDI veille à ce que les fonds utilisés par les bénéficiaires servent aux fins prévues et qu'ils produisent, de ce fait, les résultats techniques voulus et, en fin de compte, les résultats de développement attendus. Le suivi aide également à gérer les risques qui ont été cernés avant le début du projet et ceux qui sont apparus au cours de la recherche. Le suivi rigoureux et la documentation de l'expérience du CRDI avec les bénéficiaires sont guidés par les principes stipulés dans les politiques et les procédures.

Historiquement, les aspects clés du suivi des projets de recherche sont en grande partie réalisés

sur le terrain, ce qui nécessite des déplacements. Compte tenu des restrictions de déplacement pendant la période de pandémie, cet audit de conformité visera à évaluer si les principaux contrôles de suivi des projets, tels qu'ils ont été conçus et définis dans les politiques et procédures, fonctionnent efficacement dans des conditions de travail virtuel.

Un suivi efficace des projets permet de s'assurer que les paiements des subventions sont débloqués en fonction de l'avancement adéquat des activités de recherche. En outre, il soutient la recherche de haute qualité, appuyant ainsi le premier objectif de la *Stratégie 2030*, « Investir dans la recherche et l'innovation de grande qualité dans les pays en développement ». Les résultats de cette mission peuvent influencer notre modèle et l'objet de nos déplacements à l'avenir, ce qui nous aidera à faire des choix stratégiques en matière de déplacements et à réduire notre empreinte écologique.

Systèmes d'administration des finances et des subventions – Audit des CGTI

Les CGTI sont des contrôles relatifs à l'environnement dans lequel les systèmes d'applications informatiques sont développés, maintenus et exploités et comprennent l'accès logique, la gestion des changements, les opérations informatiques et la surveillance des fournisseurs de services en infonuagique. Ces contrôles sont mis en œuvre au moyen d'une gamme de politiques, de procédures, de logiciels et de considérations relatifs à la séparation des tâches. Lorsqu'ils fonctionnent efficacement, les CGTI réduisent les risques d'accès non autorisés et de changements non autorisés, et fournissent l'assurance que les contrôles des applications ont fonctionné efficacement tout au long de la période.

Les CGTI des systèmes financiers récemment mis en œuvre (juillet 2021), Business Central (BC) et Coupa, n'ont pas encore fait l'objet d'un audit. En outre, les CGTI pour le système de gestion des subventions et des projets (GSP) n'ont pas fait l'objet d'un audit depuis la migration vers l'infonuagique (juillet 2021).

Les objectifs seront d'évaluer si les mécanismes de CGTI sont conçus et fonctionnent efficacement pour soutenir l'environnement des systèmes financiers et d'administration des subventions, et si les contrôles clés des applications sont bien conçus et fonctionnent efficacement pour soutenir des transactions et des données exhaustives, précises et valides dans l'environnement des systèmes financiers et d'administration des subventions. Reconnaisant que le BVG effectue un travail pour soutenir la confiance dans les approbations électroniques, l'audit interne coordonnera la portée et l'objectif de cette mission avec le BVG pour éviter la duplication des efforts.

SGRH – Évaluation de la conception des CGTI

Sur la base des missions décrites ci-dessus, il est également opportun de fournir une assurance sur les CGTI du SGRH, dont la mise en service est prévue pour la fin mai 2022.

L'objectif d'une évaluation de la conception des CGTI est d'évaluer la conception et la mise en œuvre des contrôles des CGTI et des applications au sein du système à un moment donné. Cependant, il ne testera pas le fonctionnement cohérent des contrôles dans le temps, ce qui signifie que l'évaluation peut être menée sur un système nouvellement mis en œuvre. Cette mission permettra d'avoir un aperçu précoce de la conception des CGTI dans le nouveau système

et d'atténuer le risque financier et de réputation relatif à la paie.

Étant donné qu'il est prévu de mener cette mission après la fin de la période d'assistance après la mise en service, le calendrier doit être aligné sur la mise en œuvre globale du SGRH et pourrait faire l'objet d'ajustements.

L'assurance fondamentale fournie par les deux missions des CGTI soutiendra la mise en œuvre de la *Stratégie 2030* en créant une organisation adaptée à son objectif.

Élaboration de rapports

Le tableau suivant présente en détail la distribution prévue des rapports (à la fois les rapports de mission et les autres rapports récurrents) au comité des finances et de l'audit :

Rapports de l'audit interne	Juin	Novembre	Février	Juin
	2022	2022	2023	2023
Charte d'audit interne	X			
Recommandations en suspens – Mise à jour		X		
Rapport d'activités annuel			X	
Rapport complet 2020-2023				X
Plan d'audit interne				X
Rapport sur les missions	X	X	X	X

Les rapports présentés au comité sont expliqués ci-dessous.

Charte d'audit interne

La charte d'audit interne sera présentée au comité en juin aux fins d'examen. Il en est ainsi périodiquement, que des changements soient recommandés ou non.

Recommandations en suspens – Mise à jour

Actuellement, l'audit interne fournit chaque année une mise à jour des recommandations d'audit en suspens au comité par l'intermédiaire du rapport d'activité. À partir de 2021-2022, l'audit interne fournira une deuxième mise à jour au comité afin de présenter des renseignements actualisés supplémentaires sur le travail de suivi effectué à la suite de recommandations découlant des missions antérieures.

Rapport annuel d'activités 2022-2023

Le rapport d'activités annuel sera présenté au comité en février. Ce rapport consistera en une autoévaluation, une mise à jour sur les recommandations d'audit en suspens et d'autres activités

à valeur ajoutée réalisées par l'audit interne. Ce type de rapport est conforme aux *normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*.

Rapport complet 2020-2023

Le rapport complet de la période 2020-2023 sera présenté au comité en juin 2023. Ce rapport fournira une analyse rétrospective, qui comprendra l'ensemble des thèmes observés et des domaines qui devraient faire l'objet d'un examen et d'une amélioration, de toutes les missions effectuées de 2020 à 2023. Ces renseignements contribueront ensuite à étayer le Plan d'audit axé sur le risque 2023-2024.

Plan d'audit interne 2023-2024

Le Plan d'audit interne 2023-2024 sera présenté au comité en juin 2023. En général, les plans annuels sont présentés en février de chaque année; toutefois, l'année où un rapport complet est préparé, la présentation du plan est ajustée pour s'aligner sur ce rapport et s'inspirer de ses conclusions.

Rapport sur les missions

Le rapport sur la mission sera présenté lors de réunions périodiques du comité, conformément au calendrier défini.

Prochaines étapes

Après l'approbation du plan d'audit interne révisé 2022-2023, l'audit interne mènera les missions prévues et produira les rapports récurrents, conformément au calendrier défini.

Le Plan d'audit interne 2022-2023 sera affiché dans l'intranet du CRDI d'ici la mi-mars 2022.

Pièces jointes ou documents de référence connexes

S. O.